

## COMPTE RENDU

### SÉANCE CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2021

**Présents :** M. MUFFAT Michel (la Glière) -- M. COCCOZ Patrick - Mme MICHAUD Sonia – Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André-- M. BRAIZE Richard - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent - M. DENNE Jean – Claude - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - Mme TAVERNIER Marie - Laure - Mme MICHAUD Carole

**Absent(s) ou excusé(s) :** Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Bruno

**Procuration(s) :** M. MUFFAT Bruno à M. MUFFAT Michel (la Ranche)

**Date convocation :** 30/9/2021

**Secrétaire de séance :** M. DUCHEMIN Vincent

#### **Adoption dernier compte rendu :**

Adopté à l'unanimité.

#### **Décisions modificatives :**

Madame Sonia MICHAUD, propose au Conseil municipal d'adopter les décisions modificatives ci-dessous.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

\* Budget principal :

| CPT    | DEPENSES     | RECETTES    |
|--------|--------------|-------------|
| 657364 | + 7 100.00 € |             |
| 6718   | 6 000.00 €   |             |
| 6419   |              | 12 100.00 € |
| 774    |              | 1 000.00 €  |

\* Budget touristique :

| CPT     | DEPENSES       | RECETTES |
|---------|----------------|----------|
| 2312-25 | + 40 0000.00 € |          |
| 2315-75 | - 40 0000.00 € |          |

\* Budget Forêt et agricole :

| CPT   | DEPENSES   | RECETTES   |
|-------|------------|------------|
| 65738 | 7 100.00 € |            |
| 7478  |            | 7 100.00 € |

### **Maison funéraire – marché :**

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière), indique au conseil municipal le résultat de l'appel d'offre pour la réalisation de la maison funéraire, près du cimetière.

| LOT              | ENTREPRISE       | HT                  | TTC                 |
|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| 1 Terrassement   | Barlet TP        | 49 514,00 €         | 59 416,80 €         |
| 2 Gros œuvre     | BASSANI          | 60 655,90 €         | 72 787,08 €         |
| 3 Charpente      | FAVRAT           | 86 450,95 €         | 103 741,14 €        |
| 4 Etanchéité     | Alpes étanchéité | 11 371,95 €         | 13 646,34 €         |
| 5 Façade pierre  | FSM              | 46 825,00 €         | 56 190,00 €         |
| 6 Menuiserie ext | Oriel            | 28 605,00 €         | 34 326,00 €         |
| 7 Cloisons       | SEDIP            | 13 492,10 €         | 16 190,52 €         |
| 8 Menuiserie int | Perracino        | 35 107,00 €         | 42 128,40 €         |
| 9 Carrelage      | Diez             | 13 641,00 €         | 16 369,20 €         |
| 10 Electricité   | Labeviere        | 44 623,80 €         | 53 548,56 €         |
| 11 Chauffage     | Ventimeca        | 13 702,34 €         | 16 442,81 €         |
| 12 Plomberie     | Aquatair         | 10 586,10 €         | 12 703,32 €         |
| 13 Ventilation   | Meyer            | 13 261,10 €         | 15 913,32 €         |
| 14 Equipement    | Frima            | 10 011,26 €         | 12 013,51 €         |
| <b>TOTAL</b>     |                  | <b>437 847,50 €</b> | <b>525 417,00 €</b> |

Les travaux devraient démarrer par le terrassement le lundi 18 octobre.

La livraison du bâtiment est prévue pour le début d'été 2022.

En accord avec les propriétaires riverains concernés, l'assainissement du bâtiment sera tiré jusqu'au collecteur des Dérèches.

Le Conseil municipal valide le marché à l'unanimité.

### **Baignade du lac – marché :**

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) indique au conseil municipal le résultat de l'appel d'offre pour la réalisation de la réfection de la baignade aménagée du lac.

| ENTREPRISE   | HT           | TTC          |
|--------------|--------------|--------------|
| DUMAS FRERES | 264 155.00 € | 316 986.00 € |

Les travaux devraient démarrer le lundi 18 octobre 2021.

Ils consistent en une rehausse de la baignade de 80 cm, afin d'éviter les crues de printemps du lac et une reprise du fond, par la pose d'un nouveau liner, afin de respecter les demandes de l'agence régionale de santé.

Le Conseil municipal valide le marché à l'unanimité.

### **Modification avenant multi sport :**

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) propose au Conseil municipal, de redélibérer sur l'avenant concernant l'entreprise COSSEC, pour le multi-stade, à la suite d'un réajustement dans le cadre du présent marché.

Le conseil municipal valide la modification :

| Marché                    | HT                 | TVA               | TTC                |
|---------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Initial                   | 274 925.70 €       | 54 985.14 €       | 329 910.84 €       |
| Prestation supplémentaire | 8 645.00 €         | 1 729.00 €        | 10 374.00 €        |
| <b>Avenant 1</b>          | <b>15 047.50 €</b> | <b>3 009.50 €</b> | <b>18 057.00 €</b> |
| Total                     | 298 618.20 €       | 59 723.64 €       | 358 341.84 €       |

### **PLUi-H adoption**

Monsieur le maire rappelle que la rédaction du nouveau PLUi-H est un lourd travail, qui a beaucoup mobilisé les élus.

Il indique que ce dernier doit répondre à des exigences réglementaires fortes imposées par l'État.

Une réunion publique sur le PLUi-H aura lieu à Morzine le 22 octobre. La commune à la suite de cette dernière en organisera une pour ses habitants courant novembre.

Le Conseil, qui avait pris connaissance des documents envoyés par mail préalablement à la réunion à tous ses membres, adopte à l'unanimité le PLUi-H arrêté par la CCHC.

Des observations seront toujours possibles dans le cadre de l'enquête publique prévue à la fin de l'année.

Le nouveau PLUi-H devrait rentrer en fonction au printemps 2022.

### **Recrutement poste en CDD, pour la mairie**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de procéder au recrutement d'un agent administratif contractuel à temps plein, pour une durée de 1 an. C'est nécessaire pour répondre aux besoins du service administratif. Ce poste pouvant évoluer dans le cadre de la réorganisation des services en cours, vers un CDI.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Prolongation saisonnier service technique :**

Après présentation de Monsieur MUFFAT Michel (la Glière), le Conseil municipal, afin de répondre aux besoins du service technique, décide de prolonger pour accroissement de l'activité le CDD de Mme Dolorès BRUNEAU cela jusqu'au 15 novembre 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Convention commune – SERMA pour les sentiers :**

Monsieur MUFFAT Michel (la Ranche) propose au conseil municipal d'adopter la convention entre la Commune et la SERMA, concernant la gestion des sentiers situés sur le domaine skiable. Cette convention permet d'identifier les travaux et charges de chaque partie, concernant les sentiers piétons traversant le domaine skiable concédé. Cette convention se terminera comme l'actuelle délégation en 2032.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la présente convention.

### **Compte-rendu des commissions :**

#### Parking communal route du Pré :

Les travaux réalisés par la commune le long de la route du Pré d'agrandissement de parkings se poursuivent. Le terrassement est terminé, l'entreprise Colas doit procéder au goudronnage.

#### Parking CCHC terrain de football :

Concernant le goudronnage du parking du terrain de foot, la CCHC a retenu l'entreprise Colas, pour cette réalisation.

Toutefois la CCHC conditionne la réalisation de ce chantier, au financement par la commune de la partie pluviale. Actuellement les pluviales du stade et des vestiaires propriétés de la CCHC, vont à l'assainissement.

Le conseil refuse cette participation financière, indiquant que ce parking est à la charge de la CCHC, que la commune a mis gracieusement les terrains pour cette infrastructure à disposition de la CCHC.

#### VVT :

Une réunion de concertation entre les maires de Morzine, les Gets et Montriond s'est déroulée pour étudier les possibilités d'une meilleure gestion des flux des VTT arrivant dans les villages, notamment pour la commune à l'Élé.

Un travail est en cours pour éviter les pistes sauvages réalisées par ces derniers.

Dès l'été prochain, les camping-cars, camionnettes de VTT seront invitées à stationner sur le parking d'Ardent, pendant la période d'ouverture de la télécabine.

### Télécabine d'ardent :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan des passages dans le cadre de l'ouverture cet été de la télécabine.

L'ouverture sera reconduite en 2022, avec une meilleure communication.

|          | JUILLET | AOUT   | TOTAL  |
|----------|---------|--------|--------|
| MONTEE   | 4 635   | 10 123 | 14 758 |
| DESCENTE | 3 935   | 8 079  | 12 014 |
| TOTAL    | 8 570   | 18 202 | 26 772 |

Le coût financier pour la commune s'élève à :

|                       | MONTANT       |
|-----------------------|---------------|
| Coût exploitation     | 86 700,00 €   |
| Recettes exploitation | - 38 410,56 € |
| Subvention commune    | 48 289,44 €   |

Pour l'été prochain des améliorations sur le chemin VTT des Parchets, seront réalisées. Toutefois, si l'ouverture de la télécabine l'été devenait permanente, il faudra réaliser une réelle piste de retour pour les VTT accessible à tous.

### Diagnostic éclairage public :

Michel Muffat (La Ranche) indique que la commune a lancé une étude avec le Syane pour connaître l'état de son parc d'éclairage public et les possibilités d'évolution et d'économies possibles.

Cette étude s'inscrit dans une étude plus globale des communes de la vallée, portée par la CCHC.

### Octobre rose :

Valérie Quoex se félicite de la première édition au lac d'Octobre rose qui a rapporté au profit de l'association plus de 1 200.00 €. Elle remercie les membres du CCAS pour l'organisation. Un courrier sera envoyé à l'association les « Bambins des Bois » et à « l'APE de Montriond » pour leur implication bénévole dans cette manifestation.

### Bilan route des Lindarets :

Le conseil municipal prend connaissance des chiffres des comptages des véhicules installés par le département aux Lindarets, dans le cadre des études préalable à un contournement routier.

| NB VEHICULE DU 19/6 AU 1/9 | NOMBRE |
|----------------------------|--------|
| SENS MONTEE                | 41 644 |

**SENS DESCENTE**

**44 840**

| <b>Moyenne journalière</b> | <b>Sens montant</b>                                  | <b>Sens descendant</b>                               |
|----------------------------|--|--|
| <b>En journée</b>          | <b>Tous : 554<br/>Dont VL : 545<br/>Dont PL : 11</b> | <b>Tous : 600<br/>Dont VL : 568<br/>Dont PL : 32</b> |
| <b>En nuit</b>             | <b>Tous : 5<br/>Dont VL : 4<br/>Dont PL : 1</b>      | <b>Tous : 3<br/>Dont VL : 3<br/>Dont PL : 0</b>      |

Police municipale :

Le conseil prend connaissance du bilan estival des agents de surveillance de la voie publique. Le nombre d'infractions relevé pour la commune peut paraître élevé, mais est proportionnel à la forte fréquentation, notamment du lac et ses problèmes de stationnement.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Maire  
DENNE Jean - Claude

